

## Procès verbal

Le jeudi 16 janvier 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoquée le 10 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire Guy GIMEL.

Secrétaire de la séance : Solange CAVANIÉ

**Présents** : Guy GIMEL, Daniel BREIL, Olivier ROCHE, Chrystèle GENEZ, Patrice GILLET, Solange CAVANIÉ, Cyril FOUILLOUX-ROUX, Eric BATUT

**Absents et excusés** : Fabien MOMBRUN, Marie - Laure LONCHAMBON, Josiane GUYTARD.

### Ordre du jour :

- 2-Délibération de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget ;
- 3-Délibération participation voyage pédagogique en Normandie du Collège de Martel ;
- 4-Délibération vente délaissé de voirie à la Vicomtesse ;
- 5 -Marché de travaux de la salle des fêtes et d'un atelier municipal ;
- 6- Convention d'utilisation de l'épareuse sur les 5 communes de l'entente ;
- 7- Informations et questions diverses.

### Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024 par tous les membres présents.

#### Subvention voyage pédagogique au collège des Sept Tours de Martel (N° DE\_2025\_001)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du conseiller principal d'éducation du collège de Martel concernant une demande d'aide financière pour un voyage pédagogique en Normandie en mai 2025 pour les classes de 3<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au collège des Sept Tours de Martel où un enfant de la commune est inscrit. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025

Délibération : adoptée

#### Déclassement et cession d'un délaissé de voirie Route du Safranié (N° DE\_2025\_002)

Le Maire rappelle à l'assemblée que bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

Pour les voies communales, cet acte doit être précédé d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Mais pour les « délaissés de voirie », un déclassement de fait, sans intervention d'un acte administratif de la collectivité propriétaire, est possible. La disparition de la domanialité publique résulte du fait que ces places, rues et impasses ne sont plus utilisées pour la circulation.

Le Maire expose :

- que le terrain communal devant les parcelles cadastrée section C, numéro 200 et 201 d'une superficie de 74 ares située Route du Safranié à Strenquels, n'est plus nécessaire au service public de la voirie depuis de nombreuses années et qu'elle a le caractère d'un délaissé de voirie ;
- que Madame Ginette PETRY épouse VERGONZANNE, domiciliée 9 rue Pierre Benoit à Brive-la-Gaillarde, et propriétaire 380 route du Safranié à Strenquels a manifesté son intérêt à acquérir cette parcelle ;
- que l'aliénation envisagée intervient dans le respect de l'article L 112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de céder le délaissé de voirie de 74 m<sup>2</sup> route du Safranié devant la propriété de Madame Ginette PETRY épouse VERGONZANNE,
- CEDE le terrain au prix de 3,50 € le m<sup>2</sup> soit 259,00 euros, à Madame Ginette PETRY épouse VERGONZANNE.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Délibération : adoptée

#### Travaux d'isolation de l'appartement et de la salle des fêtes

Après avoir rencontré une nouvelle fois l'architecte, la chaudière actuelle sera remplacée par une chaudière plus performante avec un compteur divisionnaire pour partager avec l'appartement à l'étage.

#### Epareuse :

Il est demandé à chaque commune de l'entente de définir les besoins de chacun pour pouvoir programmer la nouvelle saison et se tenir au planning fixé.

#### **Solidarité avec la population de Mayotte (N° DE\_2025\_003)**

##### Délibération ajoutée à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de STRENQUELS tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de STRENGUELS contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 500 € à la Fédération Nationale de la Protection civile - Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la Protection Civile pour apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses :

- Le bulletin municipal sera distribué à la fin du mois.
- L'affichage des circuits pédestres sera installé avec des vitrines extérieures.
- Un table de pique – nique sera posée devant le four à pain de Ripane.

Guy GIMEL  
Président de séance



Solange CAVANIÉ  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Solange Cavanié', written over a faint circular stamp.

